

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques MASSET, Maire, suite à la convocation, en date du 23 septembre 2025 dont un exemplaire a été affiché le jour même au tableau prévu à cet effet.

Etaient présents : 11 conseillers sur 14 :

MM. Sylviane CLAVELLE (Pouvoir de Michel LEROY) - Alain COZETTE - Catherine DUPONT - Agnès HAVET - Alain LECLERCQ - Benoit LEGUEN - Éric MAASSEN - Christian MANABLE - Séverine MASCRET - Jacques MASSET (Pouvoir d'Annie France ALI) – Julie THOMAS formant la majorité des membres en exercice.

Etai (ent) absent(s) excusé(s) : 3 conseillers sur 14

M. Annie-France ALI (Pouvoir Donné à Jacques MASSET) - Philippe DELATTRE - Michel LEROY (Pouvoir donné Sylviane CLAVELLE)

Le compte-rendu de la réunion du 30 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

M. Alain LECLERCQ est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

2025-025 : Délibération pour l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 9 septembre 2025,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'ils emploient,

Considérant que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats destinés à couvrir les risques mentionnés à l'article L. 827-1 mettant en œuvre les dispositifs de solidarité mentionnés à l'article L. 827-3, cette condition pouvant être attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune de Rainneville souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque prévoyance.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 7,00 € par agent,

L'assemblée délibérante décide :

- d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque Prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

2025-026 : Délibération pour l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 9 septembre 2025,

Considérant que les personnes publiques mentionnées à l'article L.4 du code général de la fonction publique participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale.

Considérant que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats destinés à couvrir les risques mentionnés à l'article L. 827-1 mettant en œuvre les dispositifs de solidarité mentionnés à l'article L. 827-3, cette condition pouvant être attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune de Rainneville souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 15,00 € par agent.

L'assemblée délibérante décide :

- d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé, selon les conditions reprises ci-dessus ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

2025-027 : Délibération pour l'attribution de bons d'achat au personnel et le concours de dessin de Noël

Monsieur le Maire propose de renouveler l'attribution de bons d'achats au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de versement de bons d'achats à l'ensemble du personnel, par imputation au compte 623 pour un montant total de cinq cent cinquante euros.

Des bons d'achats pour un montant total de quatre-vingt-dix euros seront également commandés pour le concours de dessin organisé par la commune à l'occasion de Noël et destiné aux enfants. Il reviendra à la commission « Communication » de retenir les trois lauréats qui seront récompensés à hauteur de trente euros chacun.

2025-028 : Délibération portant sur la présentation des colis des Aînés

Monsieur le Maire présente la proposition de l'entreprise Eden les gourmets d'un montant unitaire de :

- colis individuel : 31.50 euros/TTC
- colis couple : 41.50 euros/TTC

Après discussions, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition d'Eden les gourmets pour un montant de 31.50 euros TTC pour les colis individuels et 41.50 euros TTC pour les colis couples.

La remise des colis aura lieu le samedi 13 décembre 2025 à la salle polyvalente Pierre Ducange. Les horaires de distribution restent à déterminer.

2025-029 : Avis sur le projet de vidéo protection

Monsieur le maire donne la parole à M. DULAC, chargé d'affaires des travaux auprès de la TE 80 (Territoire d'énergie de la Somme), afin de présenter au conseil municipal un projet de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection.

Le projet prévoit l'installation de 13 caméras réparties sur des points stratégiques de la commune, ainsi que la création d'un Centre de Supervision Urbain (CSU) destiné à assurer la gestion et le suivi en temps réel des images.

L'objectif principal de ce dispositif est de renforcer la sécurité des habitants et la protection des biens communaux et privés, en complément de l'action de la gendarmerie.

Monsieur le maire a notamment indiqué que le montant HT prévisionnel d'investissement est de 108 848.51 euros.

Il indique également que 2025, est aussi, vu le contexte budgétaire national, peut-être la dernière année où il est possible de solliciter et obtenir 80% de subvention auprès de différents partenaires financiers, tel que la région Hauts de France pour un montant maximum de 30 000 euros, l'Etat au titre de la DETR pour une participation de 30 à 40 % sur le montant HT, et le FIPD (Fonds interministériels pour la prévention de la délinquance) pour une participation de 20 à 50 % sur le montant HT.

Etant donné, que pour la région Hauts de France, les dossiers doivent être déposés, au plus tard, le 20 octobre 2025, les élus de la commission concernée sont invités à se réunir le lundi 6 octobre 2025 à 19h00 pour étudier, plus précisément ce dossier.

Les élus ont échangé sur les aspects techniques, financiers et réglementaires. et décident que la délibération relative à la mise en place du dispositif de vidéoprotection sera examinée lors du prochain conseil municipal, qui se tiendra le 13 octobre 2025.

2025-030 : Avis du conseil municipal sur la mise à disposition d'un emplacement auprès de Mondial Relay pour l'installation et l'hébergement d'un locker

Monsieur le maire fait part d'une demande de mise à disposition d'un emplacement pour l'installation et l'hébergement d'un locker Mondial Relay (consigne automatique) sur le domaine public (place publique).

Après échanges et discussions, le conseil municipal souhaite des compléments d'informations avant de se prononcer sur l'installation de ce service sur le domaine public. Mme Séverine Mascret et M. Christian MANABLE ajoutent également que, dans le cas où une installation devait être envisagée sur la place publique, toute rémunération générée par celle-ci devrait revenir à la commune de Rainneville et non à un tiers.

Monsieur le maire prendra contact avec Mondial Relay.

Ce sujet sera examiné lors du prochain conseil municipal, qui se tiendra le 13 octobre 2025, sous réserve que les précisions nécessaires nous soient communiquées.

2025-031 : Avis du conseil municipal des projets de location de surface du bâtiment de l'atelier communal

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu trois demandes concernant la location d'une partie du hangar communal pour des activités de stockage et de réparation d'instruments de musique :

- Maçon : 50 m² à 100 m²

- Plombier : 50 m²
- Atelier de réparation d'instruments de musique : 50 m²

Des travaux d'aménagement pour l'atelier de réparation seront nécessaires pour le raccordement à l'eau et à l'électricité. Des cloisons seront également installées pour l'aménagement des espaces. Un WC supplémentaire sera également nécessaire pour les utilisateurs de l'atelier communal.

Monsieur le maire demandera des devis afin d'évaluer le coût des travaux.

M. Christian Manable s'interroge sur l'assurance des biens que les locataires entreposent dans les locaux de l'atelier.

Questions diverses

- Monsieur le maire informe que M. Bruno VASSEUR peut être recruté du 1^{er} octobre 2025 au 15 décembre 2025 à raison de 20 heures hebdomadaires en tant qu'adjoint technique. Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.
- Monsieur le maire informe que la Fédération régionale des chasseurs (Hauts de France) renouvelle l'opération Sensibilis'haie, des kits de plantation (15 arbres fruitiers et 8 arbres d'accompagnement) sont mis gratuitement à disposition des communes. Un chantier participatif de plantations qui associe les habitants ou l'école de Beauvoir doit être mis en place. Les plantations seront réalisées derrière l'atelier communal. Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet participatif.
- Monsieur Alain Leclercq informe d'une doléance d'un administré lors de sa permanence en mairie relative à la construction d'une habitation en cours et abandonnée située 9, rue des Ambiani (mauvaises herbes et nuisibles). Monsieur le maire indique être bien informé de ce sujet, pour lequel le conseil municipal a déjà été informé qu'il y avait absence de permis de construire. La régularisation tarde à venir, malgré plusieurs relances. Monsieur le maire s'est rendu sur place, à la demande d'un commissaire de justice, lui-même mandaté par un créancier.
- M. Benoit Leguen communique sur la réunion « atelier de décoration de Noël » qui s'est tenue le 27 septembre dernier. Le premier atelier se déroulera fin novembre.
- M. Leguen informe que les ateliers informatiques, organisés par la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie, auront lieu à nouveau à l'école de Beauvoir à partir du 20 octobre 2025, avec sept séances au programme.
- Mme Séverine Mascret fait remarquer que plusieurs véhicules restent stationnés sans bouger, rue des Ambiani, ce qui complique le stationnement des riverains.
- M. Christian Manable s'interroge sur l'analyse du comptage routier effectué par le Conseil Départemental. M. le maire indique que l'analyse des relevés fera l'objet d'une communication et d'échanges, lors du prochain conseil municipal, qui se tiendra le 13 octobre 2025.
- M. Christian Manable indique que, pour la sécurité routière, certains villages utilisent le stationnement en quinconce sur la voirie, ce qui s'avère un bon moyen de ralentir la circulation.
- M. Christian Manable s'interroge sur la possibilité d'installer un banc à proximité du city stade, suite aux sollicitations de parents et de grands-parents qui accompagnent les enfants. Monsieur le maire indique que cela fera évidemment partie des évolutions déjà évoquées (bancs, table de pique-nique).
- M. Christian Manable signale des problèmes de sonorisation lors de l'inauguration du city-stade le 13 septembre dernier et souhaite qu'une solution de sonorisation soit envisagée pour les futurs événements municipaux.

Monsieur le maire précise que cela sera effectué prochainement, mais nécessite une réflexion supplémentaire afin d'avoir une excellente qualité de matériels.

- Monsieur le maire indique que la porte de la boîte à lire a été posée par l'entreprise SML QUIGNON.

M. Christian Manable ajoute qu'il est très satisfait de la qualité et de la simplicité de l'équipement.

- Mme Catherine Dupont fait part de son mécontentement concernant le fleurissement de la commune qu'elle juge insuffisant, notamment le long de la traversée du village. Serait-il possible d'envisager la création d'un poste permanent de jardinier afin d'améliorer le fleurissement ? Mme Agnès Havet et Mme Julie Thomas partagent le même constat que Mme Dupont concernant l'état du fleurissement.

M. le maire précise qu'il a été évoqué le réaménagement de deux ou trois massifs prochainement, notamment celui situé au carrefour central du village. Il rappelle qu'au printemps, trois massifs ont été complètement réaménagés, avec apport de terre après décaissement, et que des retours positifs d'habitants ont été entendus.

Monsieur le maire indique que cela continuera en ce sens. Il rappelle le budget investissement des aménagements de la RD11 (1 300 000 € et de l'emprunt réalisé en début de mandat), et souligne qu'il y a nécessité d'une prudence sur l'évolution des dépenses de personnel au sein de la collectivité.

L'avenir est sûrement dans l'évolution, avec la création d'un poste à temps partiel pouvant évoluer suivant les possibilités financières, les besoins clairement identifiés et en fonction des projets d'investissements déjà identifiés et annoncés : fin des enfouissements des réseaux électriques et communications, salle associative, mairie...).

- Mme Séverine Mascret tient à souligner le travail de M. Jimmy Tabary, adjoint technique, notamment lors de l'inauguration du city stade où de nombreuses tâches devaient être réalisées dans un temps limité, et qui ont toutes été menées avec succès, et qui ont permis une réussite de l'inauguration du city-stade, le 13 septembre dernier, avec la participation de près de deux cents personnes, parmi lesquelles, les personnalités suivantes : Stéphane Demilly, Sénateur de la Somme, Christelle Hiver, Présidente du Département et de la CCTNP, Claire Joly, Conseillère de la région Hauts de France, Rémi Cardon, Sénateur de la Somme, Jean-Michel Bouchy, Vice-Président de la CCTNP, Frédéric Fauvet et Zohra Darras, Conseillers du Département.

- M. le maire rappelle les dates des manifestations associatives à venir :

- le 11 octobre 2025 à 20h30 : Association du Pays des Coudriers, jeu spectacle « Champion pour le Pays de Somme »
- le 26 octobre 2025 à 12h15 : Repas Couscous organisé par Rainneville Loisirs
- Le 8 novembre 2025 à 19h30 : Soirée tartiflette organisé par le FC la Montoye

Ainsi que la date de la cérémonie du 11 novembre 2025.

Fin de séance : 21h20
Le secrétaire de séance,
Alain LECLERCQ

Les membres présents au Conseil municipal du 29 septembre 2025

Sylviane CLAVELLE (Pouvoir de Michel LEROY)	
COZETTE Alain	
DUPONT Catherine	
HAVET Agnès	
LECLERCQ Alain	
LEGUEN Benoit	
MAASSEN Éric	
MANABLE Christian	
MASCRET Séverine	
MASSET Jacques (Pouvoir d'Annie-France ALI)	
THOMAS Julie	